

L'an deux mille vingt-trois et le **21 juillet à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Gaëlle LABALME, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Franck RAMPON donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Evelyne MONFRAY, Karine MOMMESSIN

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **9**

Date de la convocation : **13 juillet 2023**

Date d'affichage : **13 juillet 2023**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Signature de l'avenant à la convention partenariale - Projet Educatif de Territoire (PEdT)
- Autorisation de signature du devis de réfection des chaussées
- Renouvellement des conventions avec AJC pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- Acceptation du fond de concours 2022 de la CCVSC pour le changement des menuiseries
- Acceptation du fond de concours 2023 de la CCVSC pour le Chaucidou et la cantine

L'ajout de deux délibérations est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

N° 19 : Signature de l'avenant à la convention partenariale - Projet Educatif de Territoire (PEdT)

M. le Maire présente l'avenant à la convention partenariale / Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 01/09/2023 au 31/08/2025.

Les communes signataires et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale s'engagent dans la signature d'un avenant au Projet Educatif Territorial Communautaire afin qu'il devienne intercommunal sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2025.

Cet avenant a pour but de bénéficier d'un outil qui renforce la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en tendant vers l'amélioration de la qualité du service rendu. C'est également un dispositif qui permet aux communes concernées d'appliquer un assouplissement des taux d'encadrement, tout comme l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes, dans un contexte de forte tension en matière de recrutement d'animateur.trices.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE M. le maire à signer l'avenant décrit ci-dessus et tout document relatif.**

N° 20 : Autorisation de signature du devis de réfection des chaussées

M. le Maire rappelle la présentation faite en commission du procédé Grémair permettant la réfection localisée de chaussées. La commission propose des priorités qui sont présentées et débattues par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve le devis de la société Blondet TP du groupe SPIE Batignolles d'un montant maximum de 26 000 € H.T..**
- **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette délibération**

N° 21 : Renouvellement des conventions avec AJC pour l'accueil périscolaire

M. le Maire indique qu'il convient de signer une nouvelle convention financière pour la période 2023-2024 avec AJC L'Embarcadère pour l'accueil périscolaire de Garnerans.

La convention est similaire à la précédente en terme de contenu et prévoit la possibilité d'une tacite reconduction de 3 ans.

La convention de mise à disposition des locaux de 2021 est reconduite tacitement.

La convention de mise à disposition du personnel qui concernait Noëlle Frantz doit être revue pour intégrer Catherine HURTER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE M. le maire à signer la convention financière avec AJC**
- **AUTORISE M. le maire à signer la convention de mise à disposition de Catherine HURTER à AJC.**

N° 22 : Acceptation du fond de concours 2022 de la CCVSC pour le changement des menuiseries

Vu la demande de fond de concours faite à la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 9 mai 2022 pour le changement des menuiseries du bâtiment école-mairie,

Vu le règlement de fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Saône

Vu l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Commune Val de Saône Centre pour un montant de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE le montant de 15 000€ attribué par la communauté de communes Val de Saône Centre pour la participation aux travaux de changement des menuiseries du bâtiment école-mairie**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

N° 23 : Acceptation du fond de concours 2023 de la CCVSC pour le Chaucidou et la Cantine

Vu la demande de fond de concours faite à la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 16 juin 2023 pour le Chaucidou et la Cantine,

Vu le règlement de fonds de concours de la Communauté de Communes Val de Saône

Vu l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Commune Val de Saône Centre pour un montant de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE le montant de 15 000€ attribué par la communauté de communes Val de Saône Centre pour la participation aux travaux du Chaucidou et de la Cantine**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Une réunion de CCAS a eu lieu le mercredi 21 juin et le mercredi 19 juillet.

Le CCAS va proposer la méthode Reiki aux personnes qui en auraient besoin et une communication aura lieu en août.

Le repas du CCAs aura lieu le jeudi 7 décembre pour les personnes de 70 ans et plus. Il sera préparé par 1001 saveurs et animé par M. et Mme Némond.

Communication, fêtes et cérémonies

Le site internet est en cours de finalisation et sera opérationnel avant fin juillet.

Urbanisme

Chaucidou : la société retenue comme étant la mieux-disante est la société SOCAFL. Les reprises ponctuelles de voirie se feront la dernière semaine d'août et le marquage est prévu le mercredi 6 septembre (sauf intempéries).

Bâtiments communaux

Le banc dans la cour de l'école sera remis en état pendant les vacances scolaires.

La zone de lavage de la cantine sera réaménagée fin août.

Finances

Les titres et mandats sont à jour à fin juin. La trésorerie au 18 juillet 2023 était de 73 763,72 €.

La demande de subvention DETR pour la zone lavage de la cantine a été refusée car n'entrant pas dans les critères d'éligibilité.

Questions / informations diverses

Un recensement aura lieu en 2024.

La communauté de communes a prévu la dératisation des réseaux d'assainissement. L'ensemble du réseau d'assainissement relié aux filtres plantés de roseaux de St Cyprien fera l'objet d'une intervention, soit environ 6,9 km. La société SOS HYGIENE à Blacé va mettre en place également des appâts anticoagulants dans les différents regards du réseau d'assainissement.

La séance est levée à 22h05

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Marianne MORSLI

Le maire,

Dominique VIOT